



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2023 à 19 h 30

Convocation du 24 mars 2023

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....23  
Présents .....18  
Procurations .....3  
Excusé .....1  
Absent .....1

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, DANN Daniel, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procurations : MM. SCHAEFFER Yves (procuration à ZUSCHROTT Franz), KOMAC Geoffroy (procuration à BOSLE Emilie) et GIGLIA Emmanuel (procuration à DANN Daniel).

Excusé : M. LOMBARDI Mario

Absent : M. SCHLUPP Loïc

Mme MULLER Christiane est nommée secrétaire de séance

**POINT N°6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET ORGANISMES EXTERIEURS 2023**

M. le Maire donne la parole à Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Associations.

N°	Association	Localisation	Type	2023	
				Demandes	Versements
1	AEPO	OETING	Fonctionnement	400	400
2	ACVG	OETING	Fonctionnement	500	500
3	ASC OETING (foot)	OETING	Fonctionnement	5000	4000
4	Bric'Oeting	OETING	Fonctionnement	600	500
5	Chorale Les Amis	OETING	Fonctionnement	600	500
6	Club d'Utilisation d'Oeting (CUO)	OETING	Fonctionnement	3000	2500
7	GAO	OETING	Fonctionnement	1500	1500
8	Gym Club Oeting	OETING	Fonctionnement	200	200
9	L'Atelier de français	OETING	Fonctionnement	500	400
10	L'Oeting-Sel	OETING	Fonctionnement	500	400
11	Tennis Club Oeting	OETING	Fonctionnement	1900	1900
12	La Prévention Routière	METZ	Fonctionnement		50
13	Ass. Espoir des sclérosés en plaques	FREYMING	Fonctionnement		100
<b>TOTAL</b>				<b>14 700,00 €</b>	<b>12 950,00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions ;

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**Par 20 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

D'attribuer les subventions précitées.

Oeting, le 3 avril 2023

Le Maire, Germain DERUDDER



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.